



N° de résolution
ou annotation

R-2023-08-166

Séance ordinaire du
11 septembre 2023

Quorum

Mot de bienvenue et
constat du quorum

Formules d'Affaires CCL (418) 853-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à la majorité des membres présents, puisque monsieur Karl Routhier s'abstient, de refuser la demande de rencontre du conseil municipal jugeant celle-ci inacceptable, inadmissible et déplorable et qu'elle représente une contestation flagrante et inacceptable de l'autorité du maire de la municipalité;

Il est également résolu que vous adoptiez une résolution ayant pour effet d'entériner le contrat de bail de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord signé le 31 août 2021 et de libérer le bureau occupé par monsieur Couturier, à défaut de quoi le contrat de bail sera résilié à compter de 31 décembre 2023 et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord sera tenue de quitter les lieux d'ici cette date, en payant le loyer pour la période d'occupation en 2023.

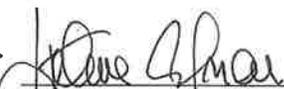
Dans un souci pour éviter que la Régie intermunicipale de sécurité incendie subisse quelque préjudice relativement à l'entente conclue avec Ville de Saguenay comme nous vous l'avons mentionné lors de notre rencontre, la municipalité s'engage à fournir un local gratuitement aux préventionnistes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 11 septembre 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2023 et de la séance extraordinaire du 14 août 2023

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 Règlement 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
- 3.2 Ajout de travaux – Terres publiques intramunicipales
- 3.3 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 7 septembre 2023
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Demande de contribution corporative – Campagne Centraide 2023
6. **INVITATION**
 - 6.1 Invitation au cocktail du président d'honneur du Festicam 2023
 - 6.2 Invitation au Doc Show
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Lettres du MELCCFP concernant les milieux humides et hydriques
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

1- Demande de coopération municipale – Étude sur le logement

2.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2023 et de la séance extraordinaire du 14 août 2023, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soient adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 RÈGLEMENT 329-2023 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le Règlement 329-2023 créant une réserve financière pour le financement des élections municipales de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3.2 AJOUT DE TRAVAUX – TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay à demander à la MRC Fjord-du-Saguenay l'ajout de chemins afin d'accéder à des terrains déjà consultés.

3.3 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 686-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Dubuc, M. François Tremblay et au député de Chicoutimi-Le-Fjord M. Richard Martel et à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'août 2023, 35 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 752 500,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
13	Bâtiment /équipement complémentaire	52 000,00 \$	270,00 \$
1	Changement d'usage	40 000,00 \$	20,00 \$
2	Excavation, remblais, déblais	15 000,00 \$	50,00 \$
1	Intervention touchant les rives et le littoral	1 500,00 \$	20,00 \$
7	Installation septique	54 000,00 \$	3 175,00 \$
2	Nouvelle construction résidentielle	300 000,00 \$	100,00 \$
2	Ouvrage de captage d'eau	22 000,00 \$	1 050,00 \$
1	Renouvellement permis de construction	240 000,00 \$	25,00 \$
4	Réparation, rénovation	28 000,00 \$	87,50 \$
1	Transformation, agrandissement	0,00 \$	25,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	30,00 \$
35	TOTAL	752 500,00 \$	4 852,50 \$

4.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 7 SEPTEMBRE 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 7 septembre 2023 dans lequel étaient étudiées quatre (4) dérogations mineures.

DÉROGATION MINEURE DU 170 SENTIER FORTIN

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge avant d'un bâtiment complémentaire de 10 mètres à 2,75 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2023 sur la demande de dérogation mineure concernant le 170 Sentier Fortin.

DÉROGATION MINEURE DU 350 SENTIER PINEAULT

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

DÉROGATION MINEURE DU 240 CHEMIN DU LAC-À-LA-BALLE

La dérogation mineure demandée vise l'agrandissement de l'aire au sol occupée par des bâtiments complémentaires de 125 mètres carrés à 155,07 mètres carrés.

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser cette dérogation mineure. Le demandeur devra se limiter à un dépassement maximum de 8 %.

DÉROGATION MINEURE DU 422 RUE PRINCIPALE

La dérogation mineure demandée vise à permettre l'implantation d'un garage résidentiel dans le prolongement de la cour avant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se prononcera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2023 sur la demande de dérogation mineure concernant le 422 rue Principale.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION CORPORATIVE – CAMPAGNE CENTRAIDE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 100 \$.

6. INVITATION

6.1 INVITATION AU COCKTAIL DU PRÉSIDENT D'HONNEUR DU FESTICAM 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter



N° de résolution
ou annotation

R-2023-09-177

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4576 — Nr-104IMP

R-2023-09-178

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

deux billets pour l'activité.

6.2 INVITATION AU DOC SHOW

Le conseil a décidé de ne pas participer à cette activité.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DEMANDE COOPÉRATION MUNICIPALE – ÉTUDE SUR LE LOGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC Fjord-du-Saguenay désirent présenter un projet d'étude sur le logement des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage à participer au projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

DE NOMMER la MRC du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet;

ET DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettres du MELCCFP concernant les milieux humides et hydriques

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 119 422,57 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Automatisation JRT	1 092,26 \$	Plan de support annuel
Bell mobilité	329,36 \$	Cellulaire
Blackburn & Blackburn	757,98 \$	Contrat de service
Martin Blouin	500,00 \$	Remboursement dépôt
Machineries lourdes R. Bouchard	10 767,42 \$	Location machinerie
Bureautique FTI	256,54 \$	Papeterie
Chemtrade	3 583,99 \$	Sulfate
Cogeco	230,26 \$	Accès réseau
Culligan	1 694,68 \$	Réparation station eau potable
Devicom	26,88 \$	Configuration équipement
Dominique Renaud	500,00 \$	Remboursement dépôt
Équipements ART	160,97 \$	Matériel
Fonds d'information sur le territoire	125,00 \$	Droits de mutation
Genex	223,96 \$	Matériel
Hydro-Québec	5 069,72 \$	Electricité
Kubota	12,63 \$	Pièces
La Baie moteur	245,99 \$	Pièces
Laboratoire Environex	1 201,50 \$	Analyses
Ginette Lessard	500,00 \$	Remboursement dépôt
Lignarex	481,98 \$	Projet MRC
Linde	67,39 \$	Bail
Marché St-Félix	142,87 \$	Repas
MRC du Fjord-du-Saguenay	124,00 \$	Projet MRC
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	70,00 \$	Don
Napa	612,44 \$	Matériel
Nutrinor	2 214,69 \$	Diesel
Pétrole RL	733,09 \$	Essence
Karine Pineault	500,00 \$	Remboursement dépôt
Planifika	3 707,94 \$	Projet Gestion des actifs
Potvin & Bouchard	253,71 \$	Matériel
Richard Dufour	500,00 \$	Remboursement dépôt
Robitaille équipement	1 269,32 \$	Pièces



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

N° de résolution
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Robin Potvin inc.	2 137,84 \$	Matériel et remboursement dépôt
Sécuor	605,85 \$	Clés gym et contrat
Siemens	887,61 \$	Configuration logiciel
Tessier	697,90 \$	Projet MRC
Variété LCR	323,35 \$	Vêtements de travail
Salaires et DAS 23-07-2023 au 02-09-2023	76 813,45 \$	
GRAND TOTAL	119 422,57 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 11 septembre 2023.


Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

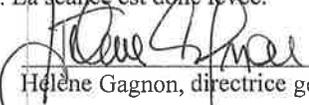
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.